

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 21 décembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15 et 16 décembre 2015

2015 DDCT 163 Subvention Fonds du Maire (24 000 euros) à une association du 10^{ème} arrondissement.

M^{me} Pauline VÉRON, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 1^{er} décembre 2015 par lequel M^{me} la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Comité Municipal des Fêtes et Œuvres de solidarité du 10^{ème} arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil du 10^{ème} arrondissement en date du 30 novembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par M^{me} Pauline VÉRON, au nom de la 7^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : M^{me} la Maire de Paris est autorisée à signer une convention dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association « Comité Municipal des fêtes et des œuvres sociales du 10^{ème} » pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 24 000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2015 à l'association « Comité Municipal des fêtes et des œuvres sociales du 10^{ème} » (19345 / 2015_08034), 72, rue du Faubourg Saint-Martin - 75010 Paris.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, compte budgétaire VF14005 à partir des fonds du Maire (10^{ème} arrondissement), du budget de la Ville de Paris, exercice 2015 ou année suivante.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO